



Commune des Avirons

Extrait N° 27 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 11 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

18 AVR. 2014

que la convocation du Conseil a été faite le 3 avril 2014 et que le nombre des membres en exercice étant de 33, le nombre des membres présents est de 33.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - M. RIVIERE Olivier - Mme ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme SILOTIA Natacha - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 27/ Voirie communale - Aménagement du chemin Sincère Mazeau
- Approbation du projet
- Approbation du plan de financement

Le Maire porte à la connaissance du Conseil qu'une étude a été lancée pour moderniser le chemin Sincère Mazeau au vu notamment des nécessités d'améliorer et sécuriser la desserte routière et piétonne dans ce secteur de par notamment l'implantation du futur groupe scolaire et de l'équipement petite enfance.

Le projet élaboré intègre une intervention sur la partie haute du chemin (du chemin Lacroix à l'impasse des Avocats) et sur la partie basse jusqu'à la RD11.

Hôtel de Ville

Il s'agit :

- d'élargir la voie afin de permettre le passage et le croisement des bus scolaires et des camions,
- de réaliser des trottoirs pour sécuriser la circulation piétonne ;
- d'améliorer la collecte et le rejet des eaux pluviales ;
- d'enfouir les réseaux aériens existants ;
- de créer un réseau d'eaux usées au niveau de l'impasse du Ruisseau ;
- de resurfer la voirie vétuste.

Le coût des travaux est estimé à 1 470 826,00 € TTC.

Dans le cadre de la recherche de financement de l'opération, il est proposé au Conseil de solliciter de l'Etat l'attribution de crédits au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Montant		1 355 600,00 € HT
<u>Financement :</u>		
✓ DETR 2014	60,00 %	813 360,00 €
✓ Commune	40,00 %	542 240,00 €
✓ TVA à charge communale		115 226,00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet ;
- approuver le plan de financement.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement du chemin Sincère Mazeau ;
- approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

